

Nouméa, le 19 septembre 2017

Madame la Ministre,

Le 4 septembre dernier, vous étiez interpellée par quatre députés ultramarins s'inquiétant de l'impact qu'une baisse des crédits budgétaires affectés à la mission Droit des Femmes aurait sur le financement de l'Enquête nationale sur les violences subies et les rapports de genre (enquête Virage) pilotée par l'Institut national des études démographiques (INED).

Le lendemain, par voie de communiqué, vous avez affirmé que « *La lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans les départements et collectivités d'Outre-mer est une priorité absolue* » et, qu'à ce titre, « *le financement de l'enquête Virage Dom-Com* » ne saurait être remis en question.

Très attentifs à la question des droits des femmes et particulièrement soucieux de briser la spirale infernale du cercle de violences et de non-dits qu'elles subissent, nous tenions à saluer votre engagement et votre action en ce sens.

Permettez-nous cependant de vous alerter sur la situation spécifique de la Nouvelle-Calédonie. Depuis de nombreuses années, notre territoire est en effet inexorablement arrimé au chiffre désastreux d'une femme sur quatre qui a été - ou sera - victime de maltraitances physiques ou sexuelles au cours de sa vie.

À cet indicateur préoccupant, nous devons également citer les résultats de la dernière enquête statistique menée par l'INSERM en août 2003, l'Enquête nationale sur les violences envers les femmes de France (ENVEFF), qui révélaient déjà à l'époque un taux de violences physiques et sexuelles 9 fois supérieur à celui de la métropole et un record absolu dans tout l'Outre-mer.

Cette même enquête établissait que 65 % des victimes avaient moins de 15 ans au moment des faits, 27 % avaient entre 15 et 19 ans. A 87 % les agresseurs étaient connus de la victime, une moitié d'entre eux étant issus du milieu familial.

Face à ce fléau, soyez convaincue que les pouvoirs publics et élus calédoniens sont pleinement mobilisés et tentent, par tous les moyens, d'apporter des solutions plus adaptées à la lutte contre l'élimination des violences faites aux femmes.

Pourtant, 15 ans après l'enquête INSERM, nous pourrions faire davantage si notre territoire disposait de données réactualisées, fiables, précises, et d'une enquête ouverte à un plus large échantillonnage de la population.

Aussi, pour mieux appréhender le phénomène complexe des maltraitances subies par les femmes calédoniennes, nous vous demandons instamment de déployer l'enquête Virage en Nouvelle-Calédonie, afin d'actualiser les résultats issus de l'ENVEFF et de répondre aux nouvelles questions qui se posent aujourd'hui.

.../...

Cette requête s'inscrit dans la suite de multiples interventions auprès du Gouvernement (questions écrites des 10/11/2015 - 02/08/2016 - 25/10/2016, courriers des 2/05/2016 - 21/11/2016 - 7/07/2017) réitérées lors du Comité des signataires de l'accord de Nouméa du 8 novembre 2016, des recommandations formulées par le CESE en mars 2017 dans son avis « Combattre les violences faites aux femmes dans les outre-mer », et dans le prolongement des récentes préconisations du législateur s'agissant du principe d'égalité entre les territoires ultramarins.

En effet, comme vous le savez, après avoir été menée en métropole en 2015, l'enquête Virage se déroule aujourd'hui à La Réunion, en Guadeloupe, en Martinique, et a vocation à s'étendre à l'ensemble des autres DOM.

Sur ce dernier point, nous vous rappelons que l'article 146 de la loi du 28 février 2017 de programmation relative à l'égalité réelle outre-mer, prévoit que « Toute enquête statistique réalisée dans les collectivités d'outre-mer régies par l'article 73 de la Constitution (...) est étendue à la Nouvelle-Calédonie et aux collectivités d'outre-mer régies par l'article 74 de la Constitution ».


Or vous conviendrez, sans aucun doute, que l'exemple de l'enquête Virage constitue une entrave manifeste au principe d'égalité réelle outre-mer et témoigne, une fois de plus, des disparités de traitement opérées par l'Etat entre les DOM et les autres collectivités ultramarines, alors que ces dernières sont plus lourdement impactées par la problématique douloureuse des violences faites aux femmes.

Nous déplorons donc que la Nouvelle-Calédonie soit encore, à ce jour, exclue du champ de consultation d'une enquête nationale à laquelle elle peut pourtant légitimement prétendre.

Connaissant la vigilance particulière que vous portez à ce sujet majeur, nous sommes convaincus que vous répondrez aux attentes exprimées par les Calédoniennes, et que l'enquête Virage pourra diligemment être déployée sur notre territoire.

Comptant sur votre engagement personnel sur ce dossier d'urgence et
Vous remerciant de nous tenir informés de l'état d'avancement de ce dossier sensible, nous vous prions de croire, Madame la Ministre, à l'assurance de nos respectueux hommages.

et me cordialement



Philippe DUNOYER
Député de la 1^{ère} circonscription
de la Nouvelle-Calédonie



Philippe GOMÈS
Député de la 2^{ème} circonscription
de la Nouvelle-Calédonie

Madame Marlène SCHIAPPA
Secrétaire d'État auprès du Premier Ministre,
Chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes
55, rue Saint-Dominique
75700 PARIS

Copies à :

- Madame Annick GIRARDIN, Ministre des Outre-mer
- Monsieur Thierry LATASTE, Haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie